

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles
HM/VM n° 9610

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Éducation notamment l'article L. 712-2-6° et 9°**
- **Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles R. 712-1 à R. 712-8**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 12 juillet 2012 confirmant la limitation de vitesse à 30 kms/heure sur le domaine universitaire, le stationnement interdit sur les places réservées aux handicapés et sur les voies pompiers**

– ARRETE –

Article 1 :

Les personnels universitaires suivants sont habilités à appeler les services de Police afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires (verbalisation, transfert de véhicule à la fourrière, le cas échéant) sur leurs sites respectifs notamment en cas de :

- stationnement gênant, notamment sur les voies pompiers
- stationnement sur une place réservée à une personne à mobilité réduite
- stationnement dangereux aux abords des intersections et passages piétons :
 - Pour le site d'Auxerre : M. Ludovic TROLIO (responsable administratif du site d'Auxerre) et M. Atef OUKSEL (gestionnaire MEEF-ESPE)
 - Pour le site de Chalon-sur-Saône : Mme Martine BOIS-BERNIER (responsable administrative du site de Chalon-sur-Saône) et M. Jacques HALLEZ (responsable MEEF-ESPE)
 - Pour le site du Creusot : Mme Catherine BINIEK (responsable administrative du site du Creusot)
 - Pour le site de Mâcon : Mme Patricia RAVINET responsable administrative du site de Mâcon
 - Pour le site de Nevers : Mme Régine LACOUR (responsable administrative du site de Nevers) et Mme Véronique GONCALVES (gestionnaire MEEF-ESPE)

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et les responsables administratifs des sites territoriaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier de l'Université.

Dijon, le 28 novembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Copies :

Mme la Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux
M. Ludovic TROLIO - responsable administratif du site d'Auxerre

M. Atef OUKSEL - gestionnaire MEEF-ESPE
Mme Martine BOIS-BERNIER - responsable administratif du site de Chalon-sur-Saône
M. Jacques HALLEZ - responsable MEEF-ESPE

Mme Catherine BINIEK - responsable administrative du site du Creusot

Mme Patricia RAVINET – responsable administrative du site de Mâcon

Mme Régine LACOUR - responsable administrative du site de Nevers

Mme Véronique GONCALVES - gestionnaire MEEF-ESPE

Pôle patrimoine

Rectorat

Publication sur le site internet de l'établissement